Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Clause de non concurrence

Par Kevin62200

Bonjour

Je souhaite mettre fin a mon contrat de travail pour créer ma boite

Hors dans mon contrat de travail il y a une clause de non concurrence

En résumé :

Elle m'interdit de pratiquer mon activité dans la région pendant 12 mois

Ensuite il est noté : celui-ci provoqueras une indemnité spéciale égale à 5/10 de la moyenne mensuelle de la rémunération pendant une durée de 12 mois.

Donc techniquement si je ne me verse pas de salaire pendant 12 mois ,je n'ai donc pas de sanction ?

Cdt
KB